



Des Faucheuses Volontaires devant le Tribunal de Béziers pour refus de prélèvement ADN lundi 25 Mai 2020 à 14h

Ce qui est reproché aujourd'hui aux 2 faucheuses volontaires s'étant rendues à une audition libre à la gendarmerie de Pézenas, est de n'avoir pas voulu donner leur ADN et leurs empreintes anthropométriques.

Le fauchage qui a donné lieu à ces auditions libres (les 58 participants ayant fourni d'eux-même leurs noms et adresses) s'est produit le 15 août 2018 à Druelle, Aveyron, dans un champ de semences expérimentales de tournesol VRTH (Variétés Rendues Tolérantes aux Herbicides) appartenant à la RAGT (Rouergue, Aveyron, Gévaudan, Tarn).

Les **VrTH** sont obtenues par différentes techniques qui visent à introduire volontairement des mutations génétiques dans un organisme vivant par des agents mutagènes (produits chimiques ou rayonnements), techniques appelées globalement mutagenèse. Plus spécifiquement ces plantes ont été obtenues par mutagenèse aléatoire provoquée « in vitro », ce qui implique de travailler sur des cellules végétales isolées en laboratoire et non sur des graines, boutures ou plante entière comme dans la technique « in vivo ». Elle-même provoque de nombreuses modifications génétiques non intentionnelles et incontrôlables appelées effets hors cible.

Par la neutralisation de ces essais, elles voulaient:

- montrer que des OGM sont toujours cultivés en France : ces variétés sont reconnues OGM depuis la directive européenne 2001/18, confirmée à nouveau comme OGM par l'arrêté du 25 juillet 2018 de la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) et sa transcription dans le droit français par le Conseil d'État le 7 février dernier. Elles ne peuvent être cultivées dans un pays européen qu'après évaluation, éventuellement autorisation et alors tracées et étiquetées. Ce sont plus de 160.000 ha de tournesol et plus de 30.000 ha de colza (dernier rapport de l'Anses 2017 et probablement plus en 2019 !) qui ont été cultivés en France de façon totalement illégale !!!
- dénoncer l'absence de transparence concernant ces cultures: il y a toujours une complète opacité par exemple sur les cultures de 2020 de colza, tournesols etc.
- souligner les risques de dissémination irréversible du caractère de tolérance aux produits chimiques à d'autres cultures et aux plantes sauvages apparentées
- alerter sur les risques pour la santé (contrairement aux allégations des semenciers l'utilisation des herbicides augmentent chaque année de façon inacceptable)
- dénoncer le brevetage du vivant aux détriments des semences paysannes et de l'autonomie vivrière des populations.

Ce fauchage ayant été revendiqué, *ce n'est donc pas pour établir leur participation* à la destruction du tournesol OGM qu'on a voulu imposer aux 2 faucheuses volontaires ce prélèvement de leur ADN !



Alors qu'un nouveau fichier – celui de **la reconnaissance faciale** – se met en place insidieusement et encore une fois sans aucun débat, le **FNAEG = Fichier National Automatisé des Empreintes Génétiques** continue à être alimenté (déjà plus de 4 millions de personnes) grâce à un harcèlement policier et judiciaire. La loi permet en effet à un simple officier de police judiciaire de demander un prélèvement ADN, sans infraction réelle, et sans contrôle d'une autorité judiciaire.

Pourtant ce sont nos données les plus intimes qui vont être fichées permettant ainsi de déterminer notre origine ethno-géographique, notre statut médical...

Mais on nous refuse le droit de ne pas nous plier aux demandes de prélèvement d'ADN. Le simple refus du fichage de notre ADN, qui est tout de même notre bien le plus personnel, fait de nous des délinquants menacés de procès, d'amendes et de prisons, montrant ainsi que le fichage ADN est un outil répressif au service d'un État en pleine dérive ultra-sécuritaire, voire totalitaire.

Sous prétexte de « sécurité », l'État intimide et réprime toute action et expression de militants mais également manifestants, lycéens, gilets jaunes, exilés, simples citoyens mécontents ou soupçonnés d'avoir commis une infraction, grévistes dont le seul tort est d'être dans la rue.

Aujourd'hui chaque individu est considéré par nos gouvernants comme une menace, comme un adversaire qu'il faut fiché, surveiller, punir et où l'idée de liberté comme valeur première a totalement disparu au profit d'une « sécurité » qui est surtout celle de leur pouvoir. Par l'intimidation et la répression, on tente d'étouffer toute velléité de contestation et de mobilisation.

En parlant sans cesse de sécurité ou encore « d'état d'urgence sanitaire », nos dirigeants organisent une société de la peur pour justifier **des lois liberticides** qui leur permettent de rester au pouvoir, au mépris du droit fondamental à la vie privée.

Et lorsque l'on sait que la police et les magistrats des 27 pays de l'UE ont accès à ce fichier, on peut se demander ce qu'ils pourront en faire, tant l'avenir des futurs gouvernements est incertain.

En France, la sécurisation de ce fichier inquiète aussi face à l'intérêt d'entreprises privées, employeurs, banques, assurances médicales, politiques...

Nos gènes nous appartiennent et ils ne doivent être la propriété ni de la police, ni de la justice, ni de la science.
Notre refus est légitime.

Comme la vidéosurveillance, la reconnaissance faciale et ou l'empilement et l'interconnexion des fichiers divers (police, CAF, banques, sécu, employeurs, Google, Facebook...), le fichage de l'ADN s'inscrit dans une logique de contrôle de nos vies.

Refusons le fichage généralisé des populations !